CT Soudage, - construct métallique DI.

Ministère de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

1080 Bruxelles , le 23 Nov 2018
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5673

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité d'enseignement INITIATION A LA FONDERIE D'ETAIN
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 272203U11C1
Domaine : 205 Industrie-SE:electricité,ferronnerie,électronique...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité d'enseignement mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

Etienne Gilliard

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Michaël Goulet ou Jean Hannecart (02/690.87.21 ou 02/690.87.19)

b-5673

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE
(Document 8 bis) [1]

UNITE D'ENSEIGNEMENT :
Initiation à la fonderie d'étain

CODE DE L'U.E. (2): 27 22 03 U 11 C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3):205

La présente demande émane du réseau:

O (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	**O** (4) Libre subventionné confessionnel
X (4) Officiel subventionné	**O** (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) Roberto GALLUCCIO, Administrateur délégué
Date et signature (1) : 9 octobre 2018.....

[1] Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° **1** (1 page) (1)

2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n° **2** (1 page) (1)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	● (4) du niveau inférieur	**O** (4) du niveau supérieur
de	● (4) transition	**O** (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° **3** (page) (1)

5. Programme:

5.1. Etudiant repris en annexe n° **4** (page) (1)
5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : repris en annexe n° **5** (1 page) (1)

7. Chargé(s) de cours: repris en annexe n° **6** (1 page) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours (1)	**Classement du(des) cours** (1) (5)	**Code U** (1) (5)	**Nombre de périodes** (1)	**Code fonction** (1)
Technologie	CT	J	24	
Pratique de la fonderie d'étain	PP	C	136	
Part d'autonomie		P	40	
Total des périodes			200	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

repris en annexe n° **7** (1page) (1)

---

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

COPIE CONFORME

Le Directeur général adjoint,

Etienne GILLIARD

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~PAS D'ACCORD (4)~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 21/11/17 Signature :

Gérard Legrand
Inspecteur général

Instructions

(1) A compléter
(2) Réservé à l'administration
(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.
(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

Initiation à la fonderie d'étain

Annexe 1

1. FINALITÉS DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement a pour finalités de permettre à l'étudiant :

- d'acquérir les connaissances, les habiletés et les aptitudes nécessaires à l'exécution de travaux de base de fonderie artisanale en étain ;

- de réaliser l'entretien courant des différents équipements et matériels relatifs à la fonderie d'étain.

Annexe 2

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français et en mathématiques,

- de trouver une information par consultation d'ouvrages de référence ;
- d'analyser et de comprendre un message :
  - d'en dégager les informations (distinguer les éléments essentiels des éléments accessoires) ;
  - de dégager les liens entre les informations pour mettre en évidence la cohérence du message ;
- de reformuler le contenu d'un message tout en en préservant le sens ;
- d'utiliser directement et dans un même contexte une règle apprise, une méthode, un énoncé ;
- de reconnaître des situations comme semblables ou dissemblables.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

- Certificat d'Etudes de Base (CEB).

Initiation à la fonderie d'étain

Annexe 3

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

en tenant compte des règles de sécurité et de bien-être au travail exigées pour les travaux à effectuer, en utilisant le vocabulaire spécifique, pour un projet de deux pièces simples en étain dont une au choix de l'étudiant :

- De choisir une technique de coulée adaptée à la pièce ;
- De mouler deux pièces différentes en étain ;
- De justifier ses choix de techniques et d'outillage.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- du niveau de précision et de fiabilité des méthodes de travail,
- du degré de finition des travaux effectués.

Initiation à la fonderie d'étain

Annexe 4

4. PROGRAMME

En tenant compte des règles de sécurité et de bien-être au travail exigées pour les travaux à effectuer, en utilisant le vocabulaire spécifique, l'étudiant(e) sera capable :

Pour le cours de « **Technologie** », l'étudiant(e) sera capable :

- de citer les dangers des manipulations à haute température ;
- d'associer prévention, protection et danger des manipulations ;
- de citer les états de la matière (solide, liquide, gaz) ;
- de comparer les matériaux, les alliages;
- de comparer l'alliage de l'étain pour la bibeloterie, la vaisselle, la décoration, …
- de citer différentes techniques de coulée et de les comparer
- d'identifier les équipements, outillages et matériel principaux utilisés.

Pour le cours de « **Pratique de fonderie d'étain** », *face à des situations concrètes,* l'étudiant(e) sera capable:

- de s'équiper pour assurer sa sécurité et celle des autres;
- de réaliser l'alliage ;
- d'effectuer une coulée en sable :
  - moulage,
  - pose du sable dans les châssis,
  - traçage des évents et de la source,
  - coulée de l'objet ;
- d'effectuer une coulée en coquille
  - moulage,
  - pose du noyau,
  - pose des évents et de la source,
  - coulée de l'objet ;
- d'effectuer une coulée à la cire perdue
  - moulage,
  - pose du noyau,
  - traçage des évents et de la source,
  - coulée de l'objet ;
- d'effectuer des coulées en série et par force centrifuge ;
- d'assurer la pente et la dépouille lors de la réalisation des moules ;
- d'utiliser et entretenir les équipements, outils et matériels courants;
- de commenter ses travaux.

Annexe 5

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet

Annexe 6

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert
L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt : **9 octobre 2018**
Date d'approbation :

«Initiation à la fonderie d'étain»

Date d'application :
Date limite de certification :

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
2722e30MC1	**205**	**Initiation à la fonderie d'étain**			NEANT